### BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement de la gendarmerie outre-mer

# Décision n° 45805 du 10 novembre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2019 du personnel sous-officier de réserve du commandement de la gendarmerie de la Martinique

NOR: INTJ1926773S

Le commandant de la gendarmerie outre-mer,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2016 fixant pour la gendarmerie nationale les conditions à remplir pour être proposable au grade supérieur dans la réserve opérationnelle;

Vu la circulaire nº 939 du 31 juillet 2019 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang de la réserve opérationnelle pour l'année 2019;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 7 octobre 2019,

Décide:

#### Article 1er

Le tableau d'avancement pour l'année 2019 du personnel sous-officier de réserve du commandement de la gendarmerie de la Martinique est arrêté ainsi qu'il suit:

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie

Pour le grade de major de réserve : néant

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve, les adjudants de réserve:

Garenne Sylvain NIGEND: 171 909
Genteuil Michel NIGEND: 108 185
Vilar Edwige NIGEND: 205 603

Pour le grade d'adjudant de réserve, le maréchal des logis-chef de réserve:

**Robertin** Dominique NIGEND : 120 245

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve, les gendarmes de réserve:

**Berlit** Patrice NIGEND: 323705 **Georges** Laurent NIGEND: 199308 Hospice Blandine NIGEND: 189842 Jarrin Jean-Louis NIGEND: 277230 Lesueur Cédric NIGEND: 277442 Levert Yann NIGEND: 310486 Liégeon Eric NIGEND: 136380 **Poulin** Patrice NIGEND: 323717

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale

Pour le grade de major de réserve: néant.

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve: néant.

Pour le grade d'adjudant de réserve: néant.

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve: néant.

## BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

## Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 novembre 2019.

Le général, commandant la gendarmerie outre-mer, J.-M. DESCOUX